

État consolidé condensé des résultats

(non audité – en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	trimestres clos les 30 septembre		périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2017	2016	2017	2016
Produits				
Gazoducs – Canada	921	951	2 725	2 677
Gazoducs – États-Unis	811	812	2 684	1 585
Gazoducs – Mexique	139	121	432	249
Pipelines de liquides	437	440	1 410	1 292
Énergie	934	1 308	2 599	3 083
	3 242	3 632	9 850	8 886
Bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	156	154	527	355
Charges d'exploitation et autres charges				
Coûts d'exploitation des centrales et autres	976	1 177	2 980	2 646
Achats de produits de base revendus	621	783	1 711	1 628
Impôts fonciers	127	136	442	405
Amortissement	506	527	1 539	1 425
Charges de dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs	—	1 085	—	1 296
	2 230	3 708	6 672	7 400
(Perte) gain sur la vente d'actifs	(9)	—	489	(4)
Charges financières				
Intérêts débiteurs	504	522	1 528	1 456
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	(145)	(110)	(367)	(322)
Intérêts créditeurs et autres charges	(84)	(12)	(193)	(118)
	275	400	968	1 016
Bénéfice (perte) avant les impôts sur le bénéfice	884	(322)	3 226	821
Charge (recouvrement) d'impôts				
Exigibles	6	14	128	103
Reportés	182	(280)	653	(25)
	188	(266)	781	78
Bénéfice net (perte nette)	696	(56)	2 445	743
Bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle	44	52	189	184
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux participations assurant le contrôle	652	(108)	2 256	559
Dividendes sur les actions privilégiées	40	27	120	77
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux actionnaires ordinaires	612	(135)	2 136	482
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire				
De base	0,70 \$	(0,17) \$	2,46 \$	0,66 \$
Dilué	0,70 \$	(0,17) \$	2,45 \$	0,66 \$
Dividendes déclarés par action ordinaire	0,625 \$	0,565 \$	1,875 \$	1,695 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en millions)				
De base	873	797	870	734
Dilué	875	798	872	735

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés condensés.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2017

État consolidé condensé du résultat étendu

(non audité – en millions de dollars canadiens)	trimestres clos les 30 septembre		périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2017	2016	2017	2016
Bénéfice net (perte nette)	696	(56)	2 445	743
Autres éléments du résultat étendu, déduction faite des impôts sur le bénéfice				
(Pertes) gains de conversion sur l'investissement net dans des établissements étrangers	(370)	55	(721)	(152)
Reclassement des gains de conversion sur l'investissement net dans des établissements étrangers	—	—	(77)	—
Variation de la juste valeur des couvertures de l'investissement net	(1)	(1)	(3)	(9)
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	1	5	4	21
Reclassement dans le bénéfice net de gains et de pertes sur les couvertures de flux de trésorerie	—	—	(1)	40
Gains et pertes actuariels non réalisés au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	2	—	2	—
Reclassement de gains et pertes actuariels au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	4	4	11	12
Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	3	4	6	11
Autres éléments du résultat étendu (note 9)	(361)	67	(779)	(77)
Résultat étendu	335	11	1 666	666
Résultat étendu attribuable aux participations sans contrôle	(25)	76	31	104
Résultat étendu attribuable aux participations assurant le contrôle	360	(65)	1 635	562
Dividendes sur les actions privilégiées	40	27	120	77
Résultat étendu attribuable aux actionnaires ordinaires	320	(92)	1 515	485

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés condensés.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2017

État consolidé condensé des flux de trésorerie

(non audité – en millions de dollars canadiens)	trimestres clos les 30 septembre		périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2017	2016	2017	2016
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Bénéfice net (perte nette)	696	(56)	2 445	743
Amortissement	506	527	1 539	1 425
Charges de dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs	—	1 085	—	1 296
Impôts reportés	182	(280)	653	(25)
Bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	(156)	(154)	(527)	(355)
Distributions reçues des activités d'exploitation sous-jacentes aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	296	185	743	625
Capitalisation liée aux avantages postérieurs au départ à la retraite, déduction faite des charges	(73)	4	(64)	(5)
Perte (gain) sur la vente d'actifs	9	—	(489)	4
Composante capitaux propres de la provision pour les fonds utilisés pendant la construction	(107)	(71)	(249)	(195)
(Gains non réalisés) pertes non réalisées sur les instruments financiers	(77)	82	14	(71)
Autres	(5)	1	(1)	24
(Augmentation) diminution du fonds de roulement d'exploitation	(86)	(58)	(224)	28
Rentrées nettes liées aux activités d'exploitation	1 185	1 265	3 840	3 494
Activités d'investissement				
Dépenses en immobilisations	(2 031)	(1 444)	(5 383)	(3 262)
Projets d'investissement en cours d'aménagement	(37)	(62)	(135)	(219)
Apport aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	(475)	(286)	(1 140)	(570)
Trésorerie soumise à des restrictions	—	13 113	—	—
Acquisitions, déduction faite de la trésorerie acquise	—	(12 609)	—	(13 608)
Produit des ventes d'actifs, déduction faite des coûts de transaction	—	—	4 147	6
Autres distributions tirées des participations comptabilisées à la valeur de consolidation	—	—	362	725
Montants reportés et autres	165	(14)	(87)	18
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(2 378)	(1 302)	(2 236)	(16 910)
Activités de financement				
Billets à payer émis (remboursés), montant net	451	(423)	1 232	(100)
Titres d'emprunt à long terme émis, déduction faite des frais d'émission	1 151	6	1 968	12 333
Remboursements sur la dette à long terme	(46)	(53)	(5 515)	(2 343)
Billets subordonnés de rang inférieur, déduction faite des frais d'émission	(3)	1 551	3 468	1 551
Dividendes sur les actions ordinaires	(354)	(397)	(982)	(1 159)
Dividendes sur les actions privilégiées	(39)	(28)	(116)	(74)
Distributions versées aux participations sans contrôle	(66)	(77)	(215)	(201)
Actions ordinaires émises, déduction faite des frais d'émission	6	(37)	42	4 337
Actions ordinaires rachetées	—	—	—	(14)
Actions privilégiées émises, déduction faite des frais d'émission	—	—	—	492
Parts de société en nom collectif de TC PipeLines, LP émises, déduction faite des frais d'émission	43	45	162	151
Parts ordinaires de Columbia Pipeline Partners LP acquises	—	—	(1 205)	—
Rentrées (sorties) nettes liées aux activités de financement	1 143	587	(1 161)	14 973
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(16)	3	(35)	(127)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(66)	553	408	1 430
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Au début de la période	1 490	1 727	1 016	850
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
À la fin de la période	1 424	2 280	1 424	2 280

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés condensés.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2017

Bilan consolidé condensé

(non audité – en millions de dollars canadiens)	30 septembre 2017	31 décembre 2016
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 424	1 016
Débiteurs	2 820	2 075
Stocks	390	368
Actifs destinés à la vente	431	3 717
Autres	743	908
	5 808	8 084
Immobilisations corporelles, déduction faite de l'amortissement cumulé de respectivement 23 257 \$ et 22 263 \$	55 842	54 475
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	6 349	6 544
Actifs réglementaires	1 309	1 322
Écart d'acquisition	13 076	13 958
Actifs incorporels et autres actifs	3 215	3 026
Placements restreints	810	642
	86 409	88 051
PASSIF		
Passif à court terme		
Billets à payer	1 963	774
Créditeurs et autres	4 084	3 861
Dividendes à payer	559	526
Intérêts courus	541	595
Passifs liés aux actifs destinés à la vente	18	86
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	4 216	1 838
	11 381	7 680
Passifs réglementaires	2 512	2 121
Autres passifs à long terme	745	1 183
Passifs d'impôts reportés	8 069	7 662
Dette à long terme	30 414	38 312
Billets subordonnés de rang inférieur	7 004	3 931
	60 125	60 889
Parts ordinaires pouvant faire l'objet d'une résolution ou d'un rachat	—	1 179
CAPITAUX PROPRES		
Actions ordinaires sans valeur nominale	20 744	20 099
Émises et en circulation : 30 septembre 2017 – 874 millions d'actions 31 décembre 2016 – 864 millions d'actions		
Actions privilégiées	3 980	3 980
Surplus d'apport	—	—
Bénéfices non répartis	1 324	1 138
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(1 581)	(960)
Participations assurant le contrôle	24 467	24 257
Participations sans contrôle	1 817	1 726
	26 284	25 983
	86 409	88 051

Engagements, éventualités et garanties (note 13)

Entités à détenteurs de droits variables (note 14)

Événement postérieur à la date de clôture (note 15)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés condensés.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2017

État consolidé condensé des capitaux propres

(non audité – en millions de dollars canadiens)	périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2017	2016
Actions ordinaires		
Solde au début de la période	20 099	12 102
Émission d'actions à l'exercice d'options sur actions	46	70
Actions rachetées	—	(6)
Actions émises aux termes du régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions	599	—
Actions émises en échange de reçus de souscription	—	4 314
Solde à la fin de la période	20 744	16 480
Actions privilégiées		
Solde au début de la période	3 980	2 499
Actions émises aux termes d'un appel public à l'épargne, déduction faite des frais d'émission	—	493
Solde à la fin de la période	3 980	2 992
Surplus d'apport		
Solde au début de la période	—	7
Émission d'options sur actions, déduction faite des exercices	4	3
Incidence de dilution des parts de TC PipeLines, LP émises	18	17
Incidence du rachat d'actions ordinaires	—	(8)
Incidence des transferts d'actifs à TC PipeLines, LP	(202)	(38)
Incidence de l'acquisition de Columbia Pipeline Partners LP	(171)	—
Reclassement de l'insuffisance du surplus d'apport dans les bénéfices non répartis	351	19
Solde à la fin de la période	—	—
Bénéfices non répartis		
Solde au début de la période	1 138	2 769
Bénéfice net attribuable aux participations assurant le contrôle	2 256	559
Dividendes sur les actions ordinaires	(1 633)	(1 246)
Dividendes sur les actions privilégiées	(98)	(71)
Ajustement des paiements à base d'actions versés aux salariés (note 2)	12	—
Reclassement de l'insuffisance du surplus d'apport dans les bénéfices non répartis	(351)	(19)
Solde à la fin de la période	1 324	1 992
Cumul des autres éléments du résultat étendu		
Solde au début de la période	(960)	(939)
Autres éléments du résultat étendu	(621)	3
Solde à la fin de la période	(1 581)	(936)
Capitaux propres attribuables aux participations assurant le contrôle		
	24 467	20 528
Capitaux propres attribuables aux participations sans contrôle		
Solde au début de la période	1 726	1 717
Acquisition de participations sans contrôle dans Columbia Pipeline Partners LP	—	1 051
Bénéfice net attribuable aux participations sans contrôle	189	184
Autres éléments du résultat étendu attribuable aux participations sans contrôle	(158)	(80)
Émission de parts de TC PipeLines, LP		
Produit, déduction faite des frais d'émission	162	151
Diminution de la participation de TransCanada dans TC PipeLines, LP	(29)	(28)
Reclassement depuis (vers) les parts ordinaires de TC Pipelines, LP pouvant faire l'objet d'une résolution	106	(106)
Distributions déclarées sur les participations sans contrôle	(212)	(200)
Incidence de l'acquisition de Columbia Pipeline Partners LP	33	—
Solde à la fin de la période	1 817	2 689
Total des capitaux propres	26 284	23 217

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés condensés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés (non audité)

1. Règles de présentation

Les présents états financiers consolidés condensés de TransCanada Corporation (« TransCanada » ou la « société ») ont été dressés par la direction conformément aux PCGR des États-Unis. Les conventions comptables utilisées sont conformes à celles qui sont définies dans les états financiers consolidés audités annuels de TransCanada pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, sauf ce qui est décrit à la note 2 « Modifications comptables ». Les termes abrégés qui ne sont pas définis dans les présentes ont le sens qui leur est donné dans le rapport annuel de 2016 de TransCanada.

Ces états financiers consolidés condensés tiennent compte de tous les ajustements récurrents habituels, qui, de l'avis de la direction, sont requis pour donner une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation des périodes respectives. Les présents états financiers consolidés condensés ne comprennent pas toutes les informations devant être fournies dans les états financiers annuels, et ils doivent être lus à la lumière des états financiers consolidés audités de 2016 compris dans le rapport annuel de 2016 de TransCanada. Certains chiffres correspondants ont été reclassés pour en permettre le rapprochement avec ceux de la période considérée.

Les résultats des périodes intermédiaires pourraient ne pas refléter les résultats de l'exercice dans les secteurs des gazoducs de la société en raison du moment des décisions de réglementation et des fluctuations saisonnières du débit à court terme des gazoducs aux États-Unis. De plus, les résultats des périodes intermédiaires pourraient ne pas refléter les résultats de l'exercice dans le secteur de l'énergie de la société en raison de l'incidence des conditions météorologiques saisonnières sur la demande des clients et les prix du marché pour certaines des participations de la société dans des centrales électriques et des installations de stockage de gaz non réglementées.

RECOURS À DES ESTIMATIONS ET AU JUGEMENT

Pour dresser les états financiers, TransCanada doit avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui influent sur le montant et le moment de la constatation des actifs, passifs, produits et charges, puisque la détermination de ces postes peut dépendre d'événements futurs. La société a recours à l'information la plus récente et elle fait preuve d'un degré élevé de jugement pour établir ces estimations et hypothèses. De l'avis de la direction, ces états financiers consolidés condensés ont été convenablement dressés en fonction d'un seuil d'importance relative raisonnable, et ils cadrent avec les principales conventions comptables de la société décrites dans les états financiers consolidés audités annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, exception faite de ce qui est décrit à la note 2 « Modifications comptables ».

2. Modifications comptables

MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES POUR 2017

Stocks

En juillet 2015, le FASB a publié de nouvelles directives concernant la simplification du calcul des stocks. Selon ces nouvelles directives, une entité doit mesurer ses stocks dans le cadre de la portée de ces directives, au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette représente le prix de vente estimatif dans le cadre normal des activités, moins les coûts raisonnablement prévisibles de l'achèvement, de la sortie et du transport. Ces nouvelles directives sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et ont été appliquées de manière prospective. Elles n'ont pas eu d'incidence significative sur le bilan consolidé de la société.

Dérivés et instruments de couverture

En mars 2016, le FASB a publié de nouvelles directives qui précisent les exigences pour évaluer si les options de remboursement anticipé ou d'encaissement anticipé conditionnelles pouvant accélérer le remboursement du capital des instruments d'emprunt sont clairement et étroitement liées à leurs instruments d'emprunt hôtes. Selon ces nouvelles directives, seule une évaluation de la séquence de décision en quatre étapes prévue par les PCGR américains est nécessaire pour déterminer si les caractéristiques économiques et les risques des options de remboursement anticipé ou d'encaissement anticipé sont clairement et étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques afférents aux instruments d'emprunt hôtes. Ces nouvelles directives sont entrées en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017 et ont été appliquées de manière prospective. Elles n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la société.

Participations à la valeur de consolidation

En mars 2016, le FASB a publié de nouvelles directives qui simplifient la transition à la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation. Ces nouvelles directives précisent que, lorsqu'une augmentation d'une participation rend cette participation admissible à la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation, l'entité n'est pas tenue de respecter l'exigence relative à l'application rétroactive de cette méthode. Les nouvelles directives sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et ont été appliquées de façon prospective. Elles n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la société.

Paiements à base d'actions versés aux salariés

En mars 2016, le FASB a publié de nouvelles directives qui simplifient plusieurs aspects de la comptabilisation des paiements à base d'actions versés aux salariés, notamment en ce qui concerne les incidences fiscales de ces paiements, le classement des attributions en capitaux propres ou en passif et leur classement dans l'état des flux de trésorerie. Les nouvelles directives permettent aussi aux entités de retenir la convention comptable de leur choix : elles pourront soit continuer à estimer le nombre total d'attributions pour lesquelles la période de service exigée ne sera pas accomplie, soit comptabiliser les extinctions au moment où elles surviendront. La société a opté pour la comptabilisation des extinctions au moment où elles surviendront. Les nouvelles directives sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et ont entraîné l'inscription d'un ajustement cumulatif de 12 millions de dollars aux bénéficiaires non répartis d'ouverture et la comptabilisation d'un actif d'impôts reportés lié aux paiements à base d'actions versés aux salariés avant l'adoption de ces directives.

Consolidation

En octobre 2016, le FASB a publié de nouvelles directives sur la consolidation des participations détenues par l'intermédiaire de parties liées sous contrôle commun. Les nouvelles directives modifient les exigences de consolidation : si un décideur est tenu de déterminer s'il est le principal bénéficiaire d'une EDDV, il ne doit tenir compte que de sa quote-part de la participation indirecte dans l'EDDV détenue par l'intermédiaire d'une partie liée sous contrôle commun. Ces nouvelles directives sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2017 et ont été appliquées de façon rétrospective et n'ont entraîné aucune modification des conclusions de la société en matière de consolidation.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Produits d'exploitation tirés des contrats conclus avec des clients

En 2014, le FASB a publié de nouvelles directives sur les produits d'exploitation tirés des contrats conclus avec des clients. Les nouvelles directives exigent qu'une entité constate les produits d'exploitation conformément à un modèle prescrit afin de refléter le transfert des biens ou services promis aux clients selon un montant qui tient compte de la contrepartie totale à laquelle la société s'attend à avoir droit, pendant la durée du contrat, en échange de la fourniture de ces biens ou services. Elles exigent également la présentation d'informations supplémentaires sur la nature, le montant et l'incertitude des produits qui seront tirés des contrats en question et des flux de trésorerie y afférents, de même que sur le moment où la société les recevra. La société adoptera la nouvelle norme à sa date d'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2018. Deux méthodes peuvent être utilisées pour appliquer la nouvelle norme : 1) selon une approche entièrement rétrospective, avec retraitement de toutes les périodes antérieures présentées, ou 2) selon une approche rétrospective modifiée, avec comptabilisation de l'effet cumulatif à la date d'adoption. La société adoptera cette norme selon l'approche rétrospective modifiée, avec comptabilisation de l'effet cumulatif à la date d'adoption, sous réserve des mesures de simplification permises et choisies.

La société a dressé la liste de tous les contrats existants conclus avec des clients entrant dans le champ d'application des nouvelles directives et elle continue d'analyser selon l'échéancier chaque contrat ou groupe de contrats, par secteur d'exploitation, afin de déterminer les changements importants qu'aura la mise en application des nouvelles directives sur la façon de comptabiliser les produits d'exploitation. La société a terminé son analyse des secteurs d'exploitation Pipelines de liquides et Énergie et elle n'a relevé aucun écart important quant au moment et au montant de la constatation des produits d'exploitation. Elle procède actuellement à l'analyse des secteurs Gazoducs – Canada, Gazoducs – États-Unis et Gazoducs – Mexique et elle n'a pas encore tiré de conclusions sur l'incidence de l'adoption des nouvelles directives sur ces secteurs d'exploitation. La société poursuit son analyse des contrats afin d'obtenir les données nécessaires pour quantifier l'ajustement cumulatif, le cas échéant, des produits d'exploitation des périodes précédentes et l'effet des nouvelles directives sur les produits qui seront comptabilisés par la suite, et elle surveille les indications additionnelles interprétatives et celles faisant autorité en ce qui a trait à la nouvelle norme dès qu'elles sont disponibles.

Bien que les nouvelles directives pourraient ne pas avoir d'incidence significative sur les produits d'exploitation consolidés, la société prévoit à l'heure actuelle apporter d'importants changements aux obligations d'information selon les exigences additionnelles qui sont prescrites. Ces nouvelles obligations d'information comprennent l'information en ce qui a trait aux jugements importants posés pour évaluer le moment et la façon dont les produits d'exploitation sont constatés ainsi que l'information concernant les actifs et les passifs sur contrat. Par ailleurs, les nouvelles directives requièrent que l'obligation d'information de la société relativement à la constatation des produits d'exploitation englobe de plus amples précisions concernant les diverses obligations de prestation ainsi que sur la nature, le montant, le calendrier et les estimations des produits d'exploitation et des flux de trésorerie générés par les contrats conclus avec des clients. La société continue de préparer et d'évaluer les informations financières à fournir en tenant compte plus particulièrement de la portée des contrats sur lesquels elle doit présenter les obligations de prestation résiduelles. De plus, la société continue d'apporter tous les changements de système et de processus nécessaires pour compiler les renseignements répondant aux exigences en termes de constatation et aux obligations d'information des nouvelles directives.

Instruments financiers

En janvier 2016, le FASB a publié de nouvelles directives sur la comptabilisation des participations comptabilisées à la valeur de consolidation et des passifs financiers. Ces nouvelles directives modifieront l'effet, à l'état des résultats, des participations comptabilisées à la valeur de consolidation et de la comptabilisation des variations de la juste valeur des passifs financiers lorsque l'option de la juste valeur est choisie. Selon ces nouvelles directives, la société est aussi tenue d'évaluer la provision pour moins-value au titre des actifs d'impôts reportés pour ce qui est des titres d'emprunt

disponibles à la vente conjointement avec d'autres actifs d'impôts reportés. Ces nouvelles directives entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et une méthode d'adoption est précisée à l'égard de chacune des composantes des directives. La société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces directives et elle n'a pas encore déterminé quels en seront les effets sur ses états financiers consolidés.

Contrats de location

En février 2016, le FASB a publié de nouvelles directives sur la comptabilisation des contrats de location. Les nouvelles directives modifient la définition de ce qui constitue un contrat de location et stipulent que le client doit avoir 1) le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif loué et 2) le droit d'en diriger l'utilisation pour qu'un arrangement soit considéré comme un contrat de location. Les nouvelles directives établissent aussi un modèle fondé sur le droit d'utilisation selon lequel le preneur à bail doit comptabiliser, au bilan, un actif lié au droit d'utilisation et une obligation locative correspondante pour tous les contrats de location dont la durée est supérieure à douze mois. Les contrats de location seront classés en tant que contrats de location-financement ou de location simple, le classement se répercutant sur le mode de comptabilisation des charges dans l'état des résultats. Les nouvelles directives n'apportent pas de modifications majeures à la comptabilisation par le bailleur.

Ces directives entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2019, l'adoption anticipée étant permise. Une approche transitoire rétrospective modifiée doit être employée à l'égard des contrats de location déjà en vigueur ou conclus après le début de la première période comparative présentée dans les états financiers, et certaines mesures de simplification sont prévues. La société continue de dresser la liste des contrats de location existants et de les analyser afin de déterminer l'effet des nouvelles directives sur ses états financiers consolidés. La société s'affaire aussi à apporter aux systèmes et aux processus les changements nécessaires lui permettant de compiler les renseignements requis et de se conformer aux exigences en matière de comptabilisation et de présentation de l'information comprises dans les nouvelles directives.

Évaluation des pertes sur créances relatives aux instruments financiers

En juin 2016, le FASB a publié de nouvelles directives qui modifient considérablement la façon dont les entités évaluent les pertes sur créances découlant de la plupart des actifs financiers et de certains autres instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces nouvelles directives modifient le modèle de dépréciation des instruments financiers, le faisant reposer sur les pertes attendues plutôt que sur les pertes subies. Les pertes sur créances attendues seront comptabilisées au moyen d'une provision plutôt qu'à titre de radiation directe de la fraction non amortie du coût. Les nouvelles directives, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2020, seront mises en application selon une approche rétrospective modifiée. La société évalue actuellement l'incidence de leur adoption et elle n'a pas encore déterminé quels en seront les effets sur ses états financiers consolidés.

Impôts sur le bénéfice

En octobre 2016, le FASB a publié de nouvelles directives sur l'incidence fiscale des transferts intra-entités d'actifs autres que des stocks. Les nouvelles directives exigent la comptabilisation de l'impôt reporté et de l'impôt exigible liés à un transfert intra-entités au moment où le transfert a lieu. Les nouvelles directives, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2018, seront mises en application selon une approche rétrospective modifiée. La société évalue actuellement l'incidence de leur adoption et elle n'a pas encore déterminé quels en seront les effets sur ses états financiers consolidés.

Trésorerie soumise à des restrictions

En novembre 2016, le FASB a publié de nouvelles directives sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions figurant à l'état des flux de trésorerie. Selon les nouvelles directives, les variations du solde total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et des montants généralement décrits comme étant de la trésorerie soumise à des restrictions ou des équivalents de trésorerie soumis à des restrictions, doivent être expliquées à l'état des flux de trésorerie au cours de la période où elles se sont produites. La trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions seront inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie lors du rapprochement des totaux d'ouverture

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2017

et de clôture à l'état des flux de trésorerie. Les nouvelles directives entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2018 et seront appliquées de façon rétrospective.

Dépréciation de l'écart d'acquisition

En janvier 2017, le FASB a publié de nouvelles directives simplifiant le test de dépréciation de l'écart d'acquisition. Les nouvelles directives éliminent la seconde étape du test de dépréciation, soit l'obligation de calculer la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition pour évaluer la charge de dépréciation. Les entités comptabiliseront plutôt une charge de dépréciation correspondant à l'excédent de la valeur comptable d'une unité d'exploitation sur sa juste valeur. Ces nouvelles directives entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2020 et seront appliquées de façon prospective, mais l'adoption anticipée est permise.

Avantages postérieurs au départ à la retraite

En mars 2017, le FASB a publié de nouvelles directives qui exigent que les entités séparent la composante coût des services rendus au cours de l'exercice des autres composantes du coût net des prestations et qu'elles la présentent à l'état des résultats, à même les autres coûts de la rémunération de l'exercice des salariés concernés. Ces nouvelles directives exigent également que les autres composantes du coût net des prestations soient présentées ailleurs dans l'état des résultats et exclues des produits d'exploitation si le total partiel de ces derniers est présenté. De plus, les nouvelles directives apportent des modifications aux composantes du coût net des prestations qui peuvent être capitalisées. Les entités doivent utiliser une méthode transitoire rétrospective en ce qui concerne l'exigence de présentation distincte à l'état des résultats des composantes du coût net des prestations, et une méthode transitoire prospective en ce qui concerne la capitalisation du coût des prestations. Ces nouvelles directives entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2018. La société ne prévoit pas qu'elles auront une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

Amortissement des titres d'emprunt rachetables acquis

En mars 2017, le FASB a publié de nouvelles directives qui raccourcissent la période d'amortissement de la prime sur certains titres d'emprunts rachetables acquis en exigeant des entités qu'elles amortissent la prime entre l'acquisition et la première date de rachat. Ces nouvelles directives entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et seront appliquées selon une méthode rétrospective modifiée. La société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces directives et elle n'a pas encore déterminé quels en seront les effets sur ses états financiers consolidés.

Comptabilité de couverture

En août 2017, le FASB a publié de nouvelles directives sur la comptabilité de couverture, faisant en sorte qu'un plus grand nombre de stratégies de couverture financière et non financière peuvent satisfaire aux critères d'applicabilité de la comptabilité de couverture. Ces nouvelles directives modifient également les exigences en matière de présentation en ce qui a trait à la variation de la juste valeur d'un dérivé et prévoient d'autres exigences en matière d'obligations d'information qui incluent des ajustements cumulatifs pour ce qui est des couvertures de la juste valeur et l'incidence de la couverture sur chacun des postes de l'état des résultats. Les nouvelles directives entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2019, l'adoption anticipée étant permise. Elles seront appliquées de manière prospective avec comptabilisation de l'ajustement cumulatif aux bénéfices non répartis d'ouverture lors de l'adoption. La société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces directives, mais elle ne prévoit pas qu'elles auront une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2017

TOTAL DE L'ACTIF

(non audité – en millions de dollars canadiens)	30 septembre 2017	31 décembre 2016
Gazoducs – Canada	17 010	15 816
Gazoducs – États-Unis	34 897	34 422
Gazoducs – Mexique	5 470	5 013
Pipelines de liquides	16 436	16 896
Énergie	8 979	13 169
Siège social	3 617	2 735
	86 409	88 051

4. Actifs destinés à la vente**Actifs liés à l'énergie solaire**

Le 24 octobre 2017, la société a conclu une entente en vue de la vente, à un tiers, de ses actifs liés à l'énergie solaire en Ontario pour un montant d'environ 540 millions de dollars. La clôture de la vente devrait avoir lieu d'ici la fin de 2017, sous réserve de certaines autorisations réglementaires et autres, et elle tiendra compte des ajustements de clôture habituels. La vente devrait générer un gain estimatif de 130 millions de dollars (100 millions de dollars après les impôts) qui sera comptabilisé à la clôture de la transaction.

Au 30 septembre 2017, les actifs et passifs connexes ont été classés comme destinés à la vente dans le secteur de l'énergie comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	
Actifs destinés à la vente	
Débiteurs	6
Stocks	1
Immobilisations corporelles	424
Total des actifs destinés à la vente	431
Passifs liés aux actifs destinés à la vente	
Créditeurs et autres	1
Autres passifs à long terme	17
Total des passifs liés aux actifs destinés à la vente	18

5. Impôts sur le bénéfice

Les taux d'imposition effectifs pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2017 et 2016 étaient de 24 % et de 10 % respectivement. Le taux d'imposition effectif supérieur en 2017 découle principalement des variations de la proportion du bénéfice généré au Canada et à l'étranger et de la charge de dépréciation de l'écart d'acquisition en 2016.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2017

6. Dette à long terme

ÉMISSION DE TITRES D'EMPRUNT À LONG TERME

Les titres d'emprunt à long terme émis par la société au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 sont les suivants :

(non audité – en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)					
Société	Date d'émission	Type	Date d'échéance	Montant	Taux d'intérêt
TRANSCANADA PIPELINES LIMITED					
	Septembre 2017	Billets à moyen terme	Mars 2028	300	3,39 %
	Septembre 2017	Billets à moyen terme	Septembre 2047	700	4,33 %
TUSCARORA GAS TRANSMISSION COMPANY					
	Août 2017	Emprunt à terme	Août 2020	25 US	Variable
TC PIPELINES, LP					
	Mai 2017	Billets de premier rang non garantis	Mai 2027	500 US	3,90 %

REMBOURSEMENT DE TITRES D'EMPRUNT À LONG TERME

Les titres d'emprunt à long terme remboursés par la société au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2017 s'établissent comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)					
Société	Date de remboursement	Type	Montant	Taux d'intérêt	
TUSCARORA GAS TRANSMISSION COMPANY					
	Août 2017	Billets de premier rang garantis	12 US	3,82 %	
TRANSCANADA PIPELINES LIMITED					
	Juin 2017	Facilité de crédit-relais d'acquisition	1 513 US	Variable	
	Février 2017	Facilité de crédit-relais d'acquisition	500 US	Variable	
	Janvier 2017	Billets à moyen terme	300	5,10 %	
TRANSCANADA PIPELINE USA LTD.					
	Juin 2017	Facilité de crédit-relais d'acquisition	630 US	Variable	
	Avril 2017	Facilité de crédit-relais d'acquisition	1 070 US	Variable	

Les facilités de crédit-relais d'acquisition ont été mises en place pour financer en partie l'acquisition de Columbia. Le produit de la vente des actifs d'électricité du nord-est des États-Unis a servi à rembourser entièrement les facilités de crédit-relais d'acquisition restantes au deuxième trimestre de 2017.

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017, TransCanada a capitalisé des intérêts de 49 millions de dollars et de 150 millions de dollars (46 millions de dollars et 133 millions de dollars en 2016) relativement à des projets d'investissement.

7. Billets subordonnés de rang inférieur émis

(non audité – en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) Société	Date d'émission	Type	Date d'échéance	Montant	Taux d'intérêt
TRANSCANADA PIPELINES LIMITED					
	Mai 2017	Billets subordonnés de rang inférieur ^{1,2}	Mai 2077	1 500	4,90 %
	Mars 2017	Billets subordonnés de rang inférieur ^{1,2}	Mars 2077	1 500 US	5,55 %

¹ En ce qui a trait au droit au paiement, les billets subordonnés de rang inférieur sont subordonnés aux titres d'emprunt de premier rang actuels et futurs, ou autres obligations de TCPL.

² Les billets subordonnés de rang inférieur ont été émis en faveur de TransCanada Trust (la « fiducie »), filiale fiduciaire de financement entièrement détenue par TCPL. Bien que les obligations de la fiducie soient garanties entièrement et inconditionnellement par TCPL, sur une base subordonnée, les résultats de la fiducie ne sont pas compris dans les états financiers de TransCanada puisque TCPL n'a pas de participation variable dans la fiducie et que les seuls actifs importants de la fiducie sont des billets subordonnés de rang inférieur de TCPL.

En mai 2017, la fiducie a émis des billets de fiducie de série 2017-B (les « billets de fiducie ») pour un montant de 1,5 milliard de dollars à l'intention de tiers investisseurs. Les billets portent intérêt à un taux fixe de 4,65 % pendant les dix premières années, puis à taux variable par la suite. Le produit intégral de l'émission par la fiducie a été prêté à TCPL sous forme de billets subordonnés de rang inférieur de TCPL, d'une valeur de 1,5 milliard de dollars, assortis d'un taux fixe initial de 4,90 % qui comprend des frais d'administration de 0,25 %. Le taux d'intérêt sera ajusté à compter de mai 2027 jusqu'en mai 2047 au taux alors en vigueur des acceptations bancaires de trois mois majoré de 3,33 % par année; il sera ajusté à compter de mai 2047 jusqu'en mai 2077 au taux alors en vigueur des acceptations bancaires de trois mois majoré de 4,08 % par année. Les billets subordonnés de rang inférieur sont remboursables au gré de TCPL à tout moment à partir du 18 mai 2027, pour un montant égal à 100 % de leur montant en capital majoré de l'intérêt couru et impayé à la date de remboursement.

En mars 2017, la fiducie a émis des billets de fiducie de série 2017-A (les « billets de fiducie ») pour un montant de 1,5 milliard de dollars US à l'intention de tiers investisseurs. Les billets portent intérêts à un taux fixe de 5,30 % pendant les dix premières années, puis à taux variable par la suite. Le produit intégral de l'émission par la fiducie a été prêté à TCPL sous forme de billets subordonnés de rang inférieur de TCPL, d'une valeur de 1,5 milliard de dollars US, assortis d'un taux fixe initial de 5,55 % qui comprend des frais d'administration de 0,25 %. Le taux d'intérêt sera ajusté à compter de mars 2027 jusqu'en mars 2047 au TIOL de trois mois alors en vigueur majoré de 3,458 % par année; il sera ajusté à compter de mars 2047 jusqu'en mars 2077 au TIOL de trois mois alors en vigueur majoré de 4,208 % par année. Les billets subordonnés de rang inférieur de TCPL sont remboursables au gré de TCPL à tout moment à partir du 15 mars 2027, pour un montant égal à 100 % de leur montant en capital majoré de l'intérêt couru et impayé à la date de remboursement.

Aux termes des billets de fiducie et des ententes connexes, dans certaines circonstances 1) TCPL peut émettre des actions privilégiées dans un cas de report aux porteurs des billets de fiducie au lieu de payer des intérêts, et 2) il serait interdit à TransCanada et à TCPL de déclarer ou de payer des dividendes ou de racheter leurs actions privilégiées en circulation (ou, s'il n'y a aucune action privilégiée en circulation, leurs actions ordinaires respectives) jusqu'à ce que toutes les actions privilégiées dans un cas de report aient été rachetées par TCPL. Les billets de fiducie peuvent aussi être échangés automatiquement pour des actions privilégiées de TCPL s'il se produit certains cas de faillites et d'insolvabilité. Toutes ces actions privilégiées auraient égalité de rang avec les autres actions privilégiées de premier rang en circulation de TCPL.

8. Parts ordinaires pouvant faire l'objet d'une résolution ou d'un rachat

Acquisition de Columbia Pipeline Partners LP

Le 17 février 2017, la société a acquis toutes les parts ordinaires en circulation de Columbia Pipeline Partners LP (« CPPL ») détenues dans le public pour un prix de 17,00 \$ US la part ordinaire et un paiement de distribution pour la période tampon de 0,10 \$ US la part ordinaire, pour une transaction d'une valeur globale de 921 millions de dollars US. Comme il s'agit d'une transaction entre entités sous contrôle commun, elle a été prise en compte dans les capitaux propres.

Au 31 décembre 2016, le montant intégral de 1 073 millions de dollars (799 millions de dollars US) relatif à la participation sans contrôle de la société dans CPPL a été constaté au titre des parts ordinaires pouvant faire l'objet d'une résolution ou d'un rachat au bilan consolidé condensé.

Parts ordinaires de TC PipeLines, LP pouvant faire l'objet d'une résolution

En 2017, les droits de résolution sur 1,6 million de parts ordinaires de TC PipeLines, LP ont expiré et un montant de 106 millions de dollars (82 millions de dollars US) a été reclassé dans les capitaux propres. Au 30 septembre 2017, il n'y avait aucune part ordinaire en circulation pouvant faire l'objet d'une résolution ou d'un rachat au bilan consolidé condensé (106 millions de dollars (82 millions de dollars US) au 31 décembre 2016).

9. Autres éléments du résultat étendu et cumul des autres éléments du résultat étendu

Les autres éléments du résultat étendu, y compris les participations sans contrôle et les répercussions fiscales connexes, sont les suivants :

trimestre clos le 30 septembre 2017 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Montant avant les impôts	Recouvrement (charge) d'impôts	Montant après les impôts
Pertes de conversion sur l'investissement net dans des établissements étrangers	(364)	(6)	(370)
Variation de la juste valeur des couvertures de l'investissement net	(1)	—	(1)
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	1	—	1
Gains et pertes actuariels non réalisés au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	5	(3)	2
Reclassement de gains et pertes actuariels au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	6	(2)	4
Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	4	(1)	3
Autres éléments du résultat étendu	(349)	(12)	(361)

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2017

trimestre clos le 30 septembre 2016 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Montant avant les impôts	Recouvrement (charge) d'impôts	Montant après les impôts
Gains de conversion sur l'investissement net dans des établissements étrangers	55	—	55
Variation de la juste valeur des couvertures de l'investissement net	(2)	1	(1)
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	6	(1)	5
Reclassement dans le bénéfice net de gains et de pertes sur les couvertures de flux de trésorerie	1	(1)	—
Reclassement de gains et pertes actuariels au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	6	(2)	4
Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	5	(1)	4
Autres éléments du résultat étendu	71	(4)	67

période de neuf mois close le 30 septembre 2017 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Montant avant les impôts	Recouvrement (charge) d'impôts	Montant après les impôts
Pertes de conversion sur l'investissement net dans des établissements étrangers	(717)	(4)	(721)
Reclassement des gains de conversion sur l'investissement net à la cession des établissements étrangers	(77)	—	(77)
Variation de la juste valeur des couvertures de l'investissement net	(4)	1	(3)
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	5	(1)	4
Reclassement dans le bénéfice net de gains et de pertes sur les couvertures de flux de trésorerie	(2)	1	(1)
Gains et pertes actuariels non réalisés au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	5	(3)	2
Reclassement de gains et pertes actuariels au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	16	(5)	11
Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	8	(2)	6
Autres éléments du résultat étendu	(766)	(13)	(779)

période de neuf mois close le 30 septembre 2016 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Montant avant les impôts	Recouvrement (charge) d'impôts	Montant après les impôts
Pertes de conversion sur l'investissement net dans des établissements étrangers	(150)	(2)	(152)
Variation de la juste valeur des couvertures de l'investissement net	(12)	3	(9)
Variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	33	(12)	21
Reclassement dans le bénéfice net de gains et de pertes sur les couvertures de flux de trésorerie	65	(25)	40
Reclassement de gains et pertes actuariels au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	17	(5)	12
Autres éléments du résultat étendu liés aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation	14	(3)	11
Autres éléments du résultat étendu	(33)	(44)	(77)

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2017

Les variations du cumul des autres éléments du résultat étendu, par composante, sont les suivantes :

trimestre clos le 30 septembre 2017 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Écarts de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Ajustements des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	Total¹
Solde du cumul des autres éléments du résultat étendu au 1 ^{er} juillet 2017	(716)	(27)	(201)	(345)	(1 289)
Autres éléments du résultat étendu avant reclassement ^{2,3}	(303)	2	2	—	(299)
Montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu	—	—	4	3	7
Autres éléments du résultat étendu de la période considérée, montant net	(303)	2	6	3	(292)
Solde du cumul des autres éléments du résultat étendu au 30 septembre 2017	(1 019)	(25)	(195)	(342)	(1 581)

¹ Tous les montants sont présentés déduction faite des impôts. Les montants entre parenthèses indiquent des pertes inscrites dans les autres éléments du résultat étendu.

² Les autres éléments du résultat étendu avant le reclassement des écarts de conversion et des couvertures de flux de trésorerie sont présentés déduction faite de pertes de 68 millions de dollars au titre des participations sans contrôle et de pertes de 1 million de dollars, respectivement.

³ Les autres éléments du résultat étendu avant le reclassement des ajustements des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite comprennent une réduction de 27 millions de dollars au titre des règlements et des compressions.

période de neuf mois close le 30 septembre 2017 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Écarts de conversion	Couvertures de flux de trésorerie	Ajustements des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite	Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	Total¹
Solde du cumul des autres éléments du résultat étendu au 1 ^{er} janvier 2017	(376)	(28)	(208)	(348)	(960)
Autres éléments du résultat étendu avant reclassement ^{2,3}	(566)	4	2	—	(560)
Montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu	(77)	(1)	11	6	(61)
Autres éléments du résultat étendu de la période considérée, montant net ⁴	(643)	3	13	6	(621)
Solde du cumul des autres éléments du résultat étendu au 30 septembre 2017	(1 019)	(25)	(195)	(342)	(1 581)

¹ Tous les montants sont présentés déduction faite des impôts. Les montants entre parenthèses indiquent des pertes inscrites dans les autres éléments du résultat étendu.

² Les autres éléments du résultat étendu avant le reclassement des écarts de conversion sont présentés déduction faite de pertes de 158 millions de dollars.

³ Les autres éléments du résultat étendu avant le reclassement des ajustements des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite comprennent une réduction de 27 millions de dollars au titre des règlements et des compressions.

⁴ Les pertes liées aux couvertures de flux de trésorerie présentées dans le cumul des autres éléments du résultat étendu qui devraient être reclassées dans le bénéfice net au cours des 12 prochains mois sont évaluées à 10 millions de dollars (7 millions de dollars après les impôts) au 30 septembre 2017. Ces estimations présument que le prix des produits de base, les taux d'intérêt et les taux de change demeureront constants; cependant, les montants reclassés varieront en fonction de la valeur réelle de ces facteurs à la date du règlement.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2017

Les reclassements hors des autres éléments du résultat étendu à l'état consolidé des résultats se détaillent comme suit :

	Montants reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu ¹				Poste visé à l'état consolidé condensé des résultats
	trimestres clos les 30 septembre		périodes de neuf mois closes les 30 septembre		
(non audité – en millions de dollars canadiens)	2017	2016	2017	2016	
Couvertures de flux de trésorerie					
Produits de base	4	7	15	(54)	Produits (Énergie)
Change	—	(5)	—	—	Intérêts créditeurs et autres
Taux d'intérêt	(4)	(3)	(13)	(11)	Intérêts débiteurs
	—	(1)	2	(65)	Total avant les impôts
	—	1	(1)	25	Charge d'impôts
	—	—	1	(40)	Déduction faite des impôts
Ajustements des régimes de retraite et d'avantages postérieurs au départ à la retraite					
Amortissement de la perte actuarielle	(4)	(6)	(12)	(17)	Coûts d'exploitation des centrales et autres coûts ²
Charge au titre du règlement	(2)	—	(2)	—	Coûts d'exploitation des centrales et autres coûts ²
	(6)	(6)	(14)	(17)	Total avant les impôts
	2	2	5	5	Charge d'impôts
	(4)	(4)	(9)	(12)	Déduction faite des impôts
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation					
Bénéfice tiré des participations	(4)	(5)	(8)	(14)	Bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation
	1	1	2	3	Charge d'impôts
	(3)	(4)	(6)	(11)	Déduction faite des impôts
Écarts de conversion					
Réalisation de gains de change sur la cession d'établissements étrangers	—	—	77	—	(Perte) gain sur la vente d'actifs
	—	—	—	—	Charge d'impôts
	—	—	77	—	Déduction faite des impôts

¹ Tous les montants entre parenthèses indiquent des charges constatées à l'état consolidé condensé des résultats.

² Ces composantes du cumul des autres éléments du résultat étendu sont incluses dans le calcul du coût net des prestations. Il y a lieu de se reporter à la note 10 pour un complément d'information.

10. Avantages postérieurs au départ à la retraite

Compte tenu des règlements et compressions survenus suivant la réalisation de la vente des actifs de production d'électricité du nord-est des États-Unis, le régime de retraite à prestations déterminées (« régime PD ») et les autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite de TransCanada aux États-Unis ont fait l'objet d'une réévaluation au troisième trimestre. Un taux d'actualisation moyen pondéré de 4,10 % a été utilisé pour réévaluer le régime PD aux États-Unis et l'autre régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite. Toutes les autres hypothèses sont conformes à celles utilisées au 31 décembre 2016. Ces réévaluations ont eu pour effet de réduire de 3 millions de dollars les pertes actuarielles non réalisées du régime PD, ce montant étant porté dans les autres éléments du résultat étendu, et une charge de règlement de 2 millions de dollars a été prise en compte dans le coût net des prestations au troisième trimestre de 2017. Ces réévaluations n'ont eu aucune incidence sur les pertes actuarielles non réalisées de l'autre régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite.

Au troisième trimestre de 2017, les sommes forfaitaires versées à ce jour sont supérieures au coût des services rendus et au coût financier du régime PD de Columbia. Ainsi, le régime PD de Columbia a été réévalué, à l'aide d'un taux d'actualisation de 3,70 %. Toutes les autres hypothèses cadrent avec celles utilisées au 31 décembre 2016. La réévaluation du régime PD de Columbia a accru les gains actuariels non réalisés de la société de 16 millions de dollars, dont un montant de 14 millions de dollars a été inscrit dans les actifs réglementaires et un montant de 2 millions de dollars a été inclus dans les autres éléments du résultat étendu.

Le coût net des prestations constaté au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite de la société se présente comme suit :

	trimestres clos les 30 septembre				périodes de neuf mois closes les 30 septembre			
	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite		Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
(non audité – en millions de dollars canadiens)								
Coût des services rendus	25	28	1	1	81	79	3	2
Coût financier	30	34	3	4	92	93	10	9
Rendement prévu des actifs des régimes	(45)	(48)	(5)	(5)	(134)	(127)	(16)	(6)
Amortissement de la perte actuarielle	3	5	1	1	11	15	1	2
Amortissement de l'actif réglementaire	26	8	—	—	33	17	1	—
Amortissement de l'obligation transitoire liée à l'entreprise réglementée	—	—	—	—	—	—	—	1
Charge au titre du règlement	2	—	—	—	2	—	—	—
Coût net des prestations constaté	41	27	—	1	85	77	(1)	8

Depuis le 1^{er} avril 2017, la société n'offre plus son régime PD aux États-Unis aux nouveaux participants non syndiqués. À compter du 1^{er} avril 2017, tous les nouveaux employés non syndiqués participeront au régime à cotisations déterminées (« régime CD ») existant. Les employés américains non syndiqués qui participent actuellement au régime CD aux États-Unis se verront offrir pour une dernière fois la possibilité de participer au régime PD en date du 1^{er} janvier 2018.

11. Gestion des risques et instruments financiers

APERÇU DE LA GESTION DES RISQUES

TransCanada est exposée au risque de marché et au risque de crédit lié aux contreparties, et la société a mis en place des stratégies, des politiques et des limites dans le but de gérer leur incidence sur le résultat et les flux de trésorerie.

RISQUE DE CRÉDIT LIÉ AUX CONTREPARTIES

Au 30 septembre 2017, le risque lié aux contreparties maximal de TransCanada en ce qui a trait aux instruments financiers, compte non tenu des garanties détenues, correspondait à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux débiteurs, aux actifs disponibles à la vente, aux actifs dérivés et aux prêts et avances à recevoir. La société passe régulièrement en revue ses débiteurs et constate une provision pour créances douteuses au besoin en ayant recours à la méthode d'identification spécifique. Au 30 septembre 2017, il n'y avait aucun montant important en souffrance ou ayant subi une perte de valeur, aucune concentration notable du risque de crédit et aucune créance irrécouvrable importante au cours de la période.

PRÊT À UNE SOCIÉTÉ LIÉE

Des transactions avec des parties liées ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond au montant de la contrepartie fixée et convenue par les parties liées.

TransCanada détient une participation de 60 % dans une coentreprise constituée avec IEnova pour la construction, la détention et l'exploitation du gazoduc Sur de Texas. La société comptabilise la coentreprise comme une participation à la valeur de consolidation. Le 21 avril 2017, TransCanada a obtenu une facilité de crédit renouvelable non garantie de 13,6 milliards de pesos mexicains avec la coentreprise qui porte intérêt à un taux variable et vient à échéance en mars 2022. Au 30 septembre 2017, les actifs incorporels et autres actifs figurant au bilan consolidé condensé comprennent un prêt de 578 millions de dollars consenti à la coentreprise Sur de Texas. Ce prêt représente la quote-part de TransCanada dans les besoins de financement par emprunt de la coentreprise et il est inclus dans les apports aux participations comptabilisées à la valeur de consolidation à l'état consolidé des flux de trésorerie de la société. Les intérêts créditeurs et autres charges comprennent des sommes de 11 millions de dollars et de 14 millions de dollars pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017. Ces montants ont été compensés par une charge correspondante inscrite dans le bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation.

INVESTISSEMENT NET DANS DES ÉTABLISSEMENTS ÉTRANGERS

La société a recours à des titres d'emprunt, à des swaps de devises et de taux d'intérêt, à des contrats et à des options de change à terme libellés en dollars US pour couvrir son investissement net dans des établissements étrangers après les impôts.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2017

La juste valeur et le montant nominal ou en capital relatifs aux instruments dérivés désignés en tant que couverture de l'investissement net se présentent comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	30 septembre 2017		31 décembre 2016	
	Juste valeur ¹	Montant nominal ou en capital	Juste valeur ¹	Montant nominal ou en capital
Swaps de devises et de taux d'intérêt en dollars US (échéant de 2017 à 2019) ²	(222)	1 400 US	(425)	2 350 US
Contrats de change à terme en dollars US	—	—	(7)	150 US
	(222)	1 400 US	(432)	2 500 US

¹ Les justes valeurs sont égales aux valeurs comptables.

² Le bénéfice net comprend des gains réalisés nets de 1 million de dollars et de 3 millions de dollars respectivement pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017 (gains de 1 million de dollars et de 5 millions de dollars respectivement en 2016) liés à la composante intérêts se rapportant aux swaps de devises sont présentés dans les intérêts débiteurs.

Le montant nominal et la juste valeur des titres d'emprunt libellés en dollars US et désignés en tant que couverture de l'investissement net se présentent comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	30 septembre 2017	31 décembre 2016
Montant nominal	24 900 (19 900 US)	26 600 (19 800 US)
Juste valeur	28 300 (22 600 US)	29 400 (21 900 US)

INSTRUMENTS FINANCIERS

Instruments financiers non dérivés

Juste valeur des instruments financiers non dérivés

La juste valeur de la dette à long terme et des billets subordonnés de rang inférieur est évaluée selon l'approche par le résultat en fonction des cours du marché pour les mêmes instruments ou des instruments semblables provenant de fournisseurs externes de services de données.

Les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur, qui est calculée aux cours du marché s'ils étaient disponibles. La valeur comptable de certains instruments financiers non dérivés compris dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, les actifs incorporels et autres actifs, les billets à payer, les créditeurs et autres, les intérêts courus et les autres passifs à long terme se rapproche de leur juste valeur, du fait de leur nature ou de leur échéance à court terme, et ils seraient également classés au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

Le risque de crédit a été pris en compte dans le calcul de la juste valeur des instruments non dérivés.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2017

Présentation au bilan des instruments financiers non dérivés

Le tableau ci-après présente la juste valeur des instruments financiers non dérivés de la société, exception faite de ceux dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur, qui seraient classés dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

(non audité – en millions de dollars canadiens)	30 septembre 2017		31 décembre 2016	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins de un an ^{1,2}	(34 630)	(39 627)	(40 150)	(45 047)
Billets subordonnés de rang inférieur	(7 004)	(7 238)	(3 931)	(3 825)
	(41 634)	(46 865)	(44 081)	(48 872)

¹ La dette à long terme est constatée au coût après amortissement, exception faite d'un montant de 850 millions de dollars US (850 millions de dollars US au 31 décembre 2016) attribuable au risque couvert et constaté à la juste valeur.

² Le bénéfice net pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017 comprend des gains non réalisés de 1 million de dollars et de 2 millions de dollars, respectivement (gains non réalisés de 7 millions de dollars et pertes non réalisées de 6 millions de dollars respectivement en 2016) au titre des ajustements de la juste valeur attribuables au risque de taux d'intérêt couvert lié aux relations de couverture de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt visant la dette à long terme de 850 millions de dollars US au 30 septembre 2017 (850 millions de dollars US au 31 décembre 2016). Il n'y avait aucun autre gain non réalisé ni aucune autre perte non réalisée au titre des ajustements de la juste valeur des instruments financiers non dérivés.

Sommaire des actifs disponibles à la vente

Les tableaux suivants présentent un résumé des renseignements supplémentaires sur les placements restreints de la société qui sont classés comme disponibles à la vente.

(non audité – en millions de dollars canadiens)	30 septembre 2017		31 décembre 2016	
	Placements restreints en raison de l'ICQF	Autres placements restreints ²	Placements restreints en raison de l'ICQF	Autres placements restreints ²
Justes valeurs ¹				
Titres à revenu fixe (échéant à moins de 1 an)	—	25	—	19
Titres à revenu fixe (échéant entre 1 an et 5 ans)	—	97	—	117
Titres à revenu fixe (échéant entre 5 et 10 ans)	24	—	9	—
Titres à revenu fixe (échéant à plus de 10 ans)	679	—	513	—
	703	122	522	136

¹ Les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur et inclus dans les autres actifs à court terme et les placements restreints au bilan consolidé condensé.

² Les autres placements restreints ont été mis de côté pour financer les réclamations d'assurance à payer par la filiale d'assurance captive en propriété exclusive de la société.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2017

	30 septembre 2017		30 septembre 2016	
	Placements restreints en raison de l'ICQF ¹	Autres placements restreints ²	Placements restreints en raison de l'ICQF ¹	Autres placements restreints ²
(non audité – en millions de dollars canadiens)				
(Pertes nettes non réalisées) gains nets non réalisés				
du trimestre clos	(38)	—	3	—
de la période de neuf mois close	(23)	—	25	1
(Pertes nettes réalisées) gains nets réalisés				
du trimestre clos	—	—	1	—
de la période de neuf mois close	(1)	—	1	—

¹ Les gains et les pertes attribuables aux variations de la juste valeur des placements restreints en raison de l'ICQF ont une incidence sur les montants subséquents des fonds prélevés au moyen de droits pour couvrir les coûts futurs de cessation d'exploitation des pipelines. Par conséquent, la société comptabilise ces gains et pertes à titre d'actifs ou de passifs réglementaires.

² Les gains et les pertes non réalisés sur les autres placements restreints sont portés dans les autres éléments du résultat étendu.

Instruments dérivés

Juste valeur des instruments dérivés

La juste valeur des instruments dérivés utilisés pour gérer les risques de change et de taux d'intérêt a été calculée selon l'approche par le résultat au moyen des taux du marché à la fin de la période et par l'application d'un modèle d'évaluation des flux de trésorerie actualisés. La juste valeur des dérivés portant sur des produits de base a été calculée aux cours du marché s'ils étaient disponibles. En l'absence de cours du marché, les prix indiqués par une tierce entreprise de courtage ou d'autres techniques d'évaluation ont été utilisés. La juste valeur des options a été calculée au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes. Le calcul de la juste valeur des instruments dérivés tient compte du risque de crédit.

Dans certains cas, bien que les instruments dérivés soient considérés comme des couvertures économiques efficaces, ils ne répondent pas aux critères précis de la comptabilité de couverture ou ils ne sont pas désignés en tant que couverture. Ils sont donc inscrits à leur juste valeur et les variations de la juste valeur sont imputées au bénéfice net de la période au cours de laquelle elles surviennent. Pour cette raison, la société peut être exposée à une variabilité accrue du bénéfice présenté, puisque la juste valeur des instruments dérivés peut fluctuer beaucoup d'une période à l'autre.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2017

Présentation au bilan des instruments dérivés

Au 30 septembre 2017, le classement de la juste valeur des instruments dérivés au bilan s'établit comme suit :

au 30 septembre 2017 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de la juste valeur	Couvertures de l'investissement net	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur totale des instruments dérivés¹
Autres actifs à court terme					
Produits de base ²	4	—	—	196	200
Change	—	—	2	81	83
Taux d'intérêt	2	—	—	1	3
	6	—	2	278	286
Actifs incorporels et autres actifs					
Produits de base ²	1	—	—	88	89
Change	—	—	—	—	—
	1	—	—	88	89
Total des actifs dérivés	7	—	2	366	375
Créditeurs et autres					
Produits de base ²	(1)	—	—	(249)	(250)
Change	—	—	(181)	(20)	(201)
Taux d'intérêt	—	(2)	—	—	(2)
	(1)	(2)	(181)	(269)	(453)
Autres passifs à long terme					
Produits de base ²	(1)	—	—	(110)	(111)
Change	—	—	(43)	—	(43)
Taux d'intérêt	—	(1)	—	—	(1)
	(1)	(1)	(43)	(110)	(155)
Total des passifs dérivés	(2)	(3)	(224)	(379)	(608)
Total des dérivés	5	(3)	(222)	(13)	(233)

¹ La juste valeur est égale à la valeur comptable.

² Comprennent les achats et ventes d'électricité, de gaz naturel et de liquides.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2017

Au 31 décembre 2016, le classement de la juste valeur des instruments dérivés au bilan s'établit comme suit :

au 31 décembre 2016 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Couvertures de flux de trésorerie	Couvertures de la juste valeur	Couvertures de l'investissement net	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur totale des instruments dérivés¹
Autres actifs à court terme					
Produits de base ²	6	—	—	351	357
Change	—	—	6	10	16
Taux d'intérêt	1	1	—	1	3
	7	1	6	362	376
Actifs incorporels et autres actifs					
Produits de base ²	4	—	—	118	122
Change	—	—	10	—	10
Taux d'intérêt	1	—	—	—	1
	5	—	10	118	133
Total des actifs dérivés	12	1	16	480	509
Créditeurs et autres					
Produits de base ²	—	—	—	(330)	(330)
Change	—	—	(237)	(38)	(275)
Taux d'intérêt	(1)	(1)	—	—	(2)
	(1)	(1)	(237)	(368)	(607)
Autres passifs à long terme					
Produits de base ²	—	—	—	(118)	(118)
Change	—	—	(211)	—	(211)
Taux d'intérêt	—	(1)	—	—	(1)
	—	(1)	(211)	(118)	(330)
Total des passifs dérivés	(1)	(2)	(448)	(486)	(937)
Total des dérivés	11	(1)	(432)	(6)	(428)

¹ La juste valeur est égale à la valeur comptable.

² Comprennent les achats et ventes d'électricité, de gaz naturel et de liquides.

La majeure partie des instruments dérivés détenus à des fins de transaction ont été conclus à des fins de gestion des risques et ces derniers sont tous visés par les stratégies, politiques et limites de gestion des risques de la société. Ils comprennent les instruments dérivés qui n'ont pas été désignés en tant que couvertures ou qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture, mais qui ont été conclus en tant que couvertures économiques afin de gérer le risque de marché auquel la société est exposée.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2017

Sommaire des montants nominaux et des échéances

Les échéances et le capital ou volume nominal en cours relativement aux instruments dérivés de la société, à l'exception des couvertures de l'investissement net dans des établissements étrangers se présentent comme suit :

au 30 septembre 2017					
(non audité)	Électricité	Gaz naturel	Liquides	Change	Intérêts
Achats ¹	83 491	159	8	—	—
Ventes ¹	53 727	152	10	—	—
Millions de dollars US	—	—	—	3 072 US	1 550 US
Millions de pesos mexicains	—	—	—	100 MXN	—
Dates d'échéance	2017-2022	2017-2020	2017	2017-2018	2017-2019

¹ Les volumes pour les instruments dérivés liés à l'électricité, au gaz naturel et aux liquides sont présentés en GWh, en Gpi³ et en millions de barils respectivement.

au 31 décembre 2016					
(non audité)	Électricité	Gaz naturel	Liquides	Change	Intérêts
Achats ¹	86 887	182	6	—	—
Ventes ¹	58 561	147	6	—	—
Millions de dollars US	—	—	—	2 394 US	1 550 US
Dates d'échéance	2017-2021	2017-2020	2017	2017	2017-2019

¹ Les volumes pour les instruments dérivés liés à l'électricité, au gaz naturel et aux liquides sont présentés en GWh et en Gpi³ et en millions de barils respectivement.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2017

Gains (pertes) réalisé(e)s et non réalisé(e)s sur instruments dérivés

Le sommaire qui suit ne tient pas compte des couvertures de l'investissement net dans des établissements étrangers.

(non audité – en millions de dollars canadiens)	trimestres clos les 30 septembre		périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2017	2016	2017	2016
Instruments dérivés détenus à des fins de transaction¹				
Montant des gains (pertes) non réalisé(e)s de la période				
Produits de base ²	45	(97)	(102)	23
Change	33	—	89	47
Taux d'intérêt	(1)	—	(1)	—
Montant des (pertes) gains réalisé(e)s de la période				
Produits de base	(82)	(23)	(167)	(165)
Change	19	(5)	10	52
Taux d'intérêt	1	—	1	—
Instruments dérivés faisant l'objet de relations de couverture				
Montant des gains (pertes) réalisé(e)s de la période				
Produits de base	4	(15)	17	(155)
Change	—	5	5	(101)
Taux d'intérêt	—	1	1	4

¹ Les montants nets des gains et des pertes réalisés et non réalisés sur les instruments dérivés détenus à des fins de transaction et utilisés pour acheter ou vendre des produits de base sont inclus dans les produits. Les montants nets des gains et des pertes réalisés et non réalisés sur les instruments dérivés détenus à des fins de transaction portant sur les taux d'intérêt et les taux de change sont inclus respectivement dans les intérêts débiteurs et dans les intérêts créditeurs et autres.

² Aucun gain ni aucune perte n'ont été inscrits dans le bénéfice net au titre des couvertures de flux de trésorerie abandonnées au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017 lorsqu'il était probable que l'opération couverte ne se produirait pas (néant et une perte nette de 42 millions de dollars, respectivement, en 2016).

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2017

Instruments dérivés visés par des opérations de couverture de flux de trésorerie

Les composantes des autres éléments du résultat étendu (note 9) liées aux instruments dérivés visés par des opérations de couverture de flux de trésorerie, y compris les participations sans contrôle, s'établissent comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens, avant les impôts)	trimestres clos les 30 septembre		périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2017	2016	2017	2016
Variation de la juste valeur des instruments dérivés constatée dans les autres éléments du résultat étendu (partie efficace) ¹				
Produits de base	2	7	5	33
Change	—	(5)	—	—
Taux d'intérêt	(1)	4	—	—
	1	6	5	33
Reclassement des (pertes) gains sur les instruments dérivés du cumul des autres éléments du résultat étendu au bénéfice net (partie efficace) ¹				
Produits de base ²	(4)	(7)	(15)	54
Change ³	—	5	—	—
Taux d'intérêt ⁴	4	3	13	11
	—	1	(2)	65
Gains (pertes) sur les instruments dérivés constatés dans le bénéfice net (partie inefficace)				
Produits de base ²	—	14	—	(1)
	—	14	—	(1)

¹ Aucun montant n'a été exclu de l'évaluation de l'efficacité des couvertures. Les montants entre parenthèses indiquent des pertes inscrites dans les autres éléments du résultat étendu et dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

² Montant constaté dans les produits à l'état consolidé condensé des résultats.

³ Montant constaté dans les intérêts créditeurs et autres à l'état consolidé condensé des résultats.

⁴ Montant constaté dans les intérêts débiteurs à l'état consolidé condensé des résultats.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2017

Compensation des instruments dérivés

La société conclut des contrats d'instruments dérivés assortis d'un droit de compensation dans le cours normal des affaires ainsi qu'en cas de défaut. TransCanada ne dispose d'aucun accord de compensation cadre, mais elle conclut des contrats semblables renfermant des droits de compensation. La société a choisi de présenter au bilan la juste valeur des montants bruts des instruments dérivés assortis d'un droit de compensation. Le tableau qui suit illustre l'incidence sur la présentation de la juste valeur des actifs et des passifs liés aux instruments dérivés si la société avait choisi de présenter les montants nets pour ces contrats :

au 30 septembre 2017 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Montants bruts des instruments dérivés présentés au bilan	Montants disponibles à des fins de compensation¹	Montants nets
Instruments dérivés – actifs			
Produits de base	289	(220)	69
Change	83	(63)	20
Taux d'intérêt	3	(1)	2
Total	375	(284)	91
Instruments dérivés – passifs			
Produits de base	(361)	220	(141)
Change	(244)	63	(181)
Taux d'intérêt	(3)	1	(2)
Total	(608)	284	(324)

¹ Les montants disponibles à des fins de compensation ne comprennent pas les garanties en trésorerie accordées ou reçues.

Le tableau qui suit illustre l'incidence sur la présentation de la juste valeur des actifs et des passifs liés aux instruments dérivés si la société avait choisi de présenter les montants nets pour ces contrats au 31 décembre 2016 :

au 31 décembre 2016 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Montants bruts des instruments dérivés présentés au bilan	Montants disponibles à des fins de compensation¹	Montants nets
Instruments dérivés – actifs			
Produits de base	479	(362)	117
Change	26	(26)	—
Taux d'intérêt	4	(1)	3
Total	509	(389)	120
Instruments dérivés – passifs			
Produits de base	(448)	362	(86)
Change	(486)	26	(460)
Taux d'intérêt	(3)	1	(2)
Total	(937)	389	(548)

¹ Les montants disponibles à des fins de compensation ne comprennent pas les garanties en trésorerie accordées ou reçues.

Pour ce qui est des instruments dérivés présentés ci-dessus, au 30 septembre 2017, la société avait fourni à ses contreparties des garanties en trésorerie de 230 millions de dollars (305 millions de dollars au 31 décembre 2016) et des lettres de crédit de 22 millions de dollars (27 millions de dollars au 31 décembre 2016). La société détenait une garantie en trésorerie de néant (néant au 31 décembre 2016) et des lettres de crédit de 3 millions de dollars (3 millions de dollars au 31 décembre 2016) fournies par des contreparties relativement aux risques liés aux actifs au 30 septembre 2017.

Dispositions liées au risque de crédit éventuel des instruments dérivés

Les instruments dérivés qui ont pour objet de gérer le risque de marché comportent souvent des dispositions relatives à des garanties financières qui permettent aux parties de gérer le risque de crédit. Ces dispositions pourraient exiger que des garanties soient fournies si un événement lié au risque de crédit devait se produire, tel que la révision à la baisse de la cote de crédit de la société à un niveau de catégorie spéculative.

Compte tenu des contrats en place et des prix du marché au 30 septembre 2017, la juste valeur totale de tous les instruments dérivés assortis de dispositions liées au risque de crédit éventuel était en position nette créditrice de 11 millions de dollars (19 millions de dollars au 31 décembre 2016), et la société a fourni à ce titre des garanties de néant (néant au 31 décembre 2016) dans le cours normal des affaires. Si les dispositions liées au risque de crédit éventuel de ces contrats avaient été déclenchées au 30 septembre 2017, la société aurait été tenue de fournir à ses contreparties des garanties supplémentaires de 11 millions de dollars (19 millions de dollars au 31 décembre 2016). Des garanties peuvent aussi devoir être fournies si la juste valeur des instruments dérivés est supérieure à des seuils prédéfinis de risque contractuel.

La société dispose de suffisamment de liquidités sous forme de trésorerie et de facilités de crédit renouvelables confirmées et inutilisées pour faire face à ces obligations éventuelles, le cas échéant.

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

Les actifs et les passifs financiers de la société constatés à la juste valeur sont classés dans l'une de trois catégories en fonction de la hiérarchie des justes valeurs.

Niveaux	Manière de déterminer la juste valeur
Niveau 1	Prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels la société a accès à la date d'évaluation.
Niveau 2	<p>Évaluations fondées sur l'extrapolation de données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, pour lesquelles toutes les données importantes peuvent être observées directement ou indirectement.</p> <p>Il peut s'agir de taux de change officiels, de taux d'intérêt, de courbes de swaps de taux d'intérêt, de courbes de rendement et de prix indiqués par un fournisseur de services de données externe.</p> <p>Cette catégorie comprend les actifs et les passifs liés à des instruments dérivés portant sur les taux d'intérêt et les taux de change lorsque la juste valeur a été déterminée selon l'approche par le résultat et les instruments financiers dérivés portant sur les produits de base lorsque la juste valeur a été déterminée selon l'approche par le marché.</p> <p>En présence d'une évolution des conditions du marché, des transferts entre le niveau 1 et le niveau 2 auraient lieu.</p>
Niveau 3	<p>Évaluation des actifs et des passifs selon l'approche par le marché en fonction de l'extrapolation de données qui ne sont pas observables ou lorsque les données observables n'appuient pas une partie importante de la juste valeur des instruments dérivés. Cette catégorie comprend essentiellement les opérations à échéance éloignée visant des produits de base sur certains marchés, lorsque la liquidité est faible. La société se sert de données les plus observables disponibles, ou lorsqu'elles ne le sont pas, des évaluations de courtiers à long terme à l'égard de ces opérations. L'évaluation des options est fondée sur le modèle d'établissement des prix de Black et Scholes.</p> <p>Les actifs et les passifs évalués à la juste valeur peuvent fluctuer entre le niveau 2 et le niveau 3 selon la proportion de la valeur du contrat dont la durée se prolonge au-delà de la période pour laquelle il est jugé que les données importantes sont observables. Lorsqu'ils approchent de leur échéance et que les données de marché observables deviennent disponibles, les contrats sont transférés du niveau 3 au niveau 2.</p>

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2017

La juste valeur des actifs et des passifs liés aux instruments dérivés de la société, déterminée de façon récurrente, y compris les tranches à court terme et à long terme au 30 septembre 2017, est classée comme suit :

au 30 septembre 2017 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Prix cotés sur des marchés actifs (niveau 1)¹	Autres données importantes observables (niveau 2)¹	Données importantes non observables (niveau 3)¹	Total
Actifs liés aux instruments dérivés				
Produits de base	30	240	19	289
Change	—	83	—	83
Taux d'intérêt	—	3	—	3
Passifs liés aux instruments dérivés				
Produits de base	(36)	(304)	(21)	(361)
Change	—	(244)	—	(244)
Taux d'intérêt	—	(3)	—	(3)
	(6)	(225)	(2)	(233)

¹ Il n'y a eu aucun transfert du niveau 1 au niveau 2 ni du niveau 2 au niveau 3 au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2017.

La juste valeur des actifs et des passifs dérivés de la société, déterminée de façon récurrente, y compris les tranches à court terme et à long terme au 31 décembre 2016, est classée comme suit :

au 31 décembre 2016 (non audité – en millions de dollars canadiens)	Prix cotés sur des marchés actifs (niveau 1)¹	Autres données importantes observables (niveau 2)¹	Données importantes non observables (niveau 3)¹	Total
Actifs liés aux instruments dérivés				
Produits de base	134	326	19	479
Change	—	26	—	26
Taux d'intérêt	—	4	—	4
Passifs liés aux instruments dérivés				
Produits de base	(102)	(343)	(3)	(448)
Change	—	(486)	—	(486)
Taux d'intérêt	—	(3)	—	(3)
	32	(476)	16	(428)

¹ Il n'y a eu aucun transfert du niveau 1 au niveau 2 ni du niveau 2 au niveau 3 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2017

Le tableau qui suit présente la variation nette de la juste valeur des actifs et des passifs dérivés classés au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	trimestres clos les 30 septembre		périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2017	2016	2017	2016
Solde au début de la période	9	12	16	9
Total des (pertes) gains comptabilisé(e)s dans le bénéfice net	(10)	2	(12)	13
Règlements	(1)	1	4	(1)
Ventes	—	—	(5)	(2)
Transferts depuis le niveau 3	—	(3)	(5)	(6)
Total des pertes comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu	—	—	—	(1)
Solde à la fin de la période ¹	(2)	12	(2)	12

¹ Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2017, les produits comprennent des pertes non réalisées de 10 millions de dollars et de 14 million de dollars, respectivement, attribuables aux instruments dérivés compris dans le niveau 3 toujours détenus au 30 septembre 2017 (gains de 1 million de dollars et de 3 millions de dollars respectivement en 2016).

Une augmentation de 10 % ou une réduction de 10 % des prix des produits de base, toutes les autres variables étant constantes, donnerait lieu à une diminution de 2 millions de dollars ou à une augmentation de 1 million de dollars, respectivement, de la juste valeur des instruments dérivés compris dans le niveau 3 et en vigueur au 30 septembre 2017.

12. Acquisitions et cessions

Gazoducs – Mexique

TransGas

Au troisième trimestre de 2017, TransCanada a inscrit une charge de dépréciation de 12 millions de dollars sur sa participation de 46,5 % comptabilisée à la valeur de consolidation dans TransGas de Occidente S.A. (« TransGas »). TransGas a construit et exploité un gazoduc en Colombie pendant 20 ans, soit la durée du contrat. Selon les modalités de l'entente, TransGas a transféré, à la fin du contrat de 20 ans en août 2017, ses actifs pipeliniers à Transportadora de Gas Internacional S.A. La charge de dépréciation représente la diminution de la valeur comptable résiduelle de la participation comptabilisée à la valeur de consolidation. La charge de dépréciation hors trésorerie a été prise en compte dans le bénéfice tiré des participations comptabilisées à la valeur de consolidation à l'état consolidé condensé des résultats.

Gazoducs – Canada

Projet de transport de gaz de Prince Rupert

En juillet 2017, la société a été informée que PNW LNG ne donnerait pas suite à son projet proposé de GNL et que Progress Energy (« Progress ») résilierait leur entente conclue avec TransCanada relativement à l'aménagement du projet de TGPR avec prise d'effet le 10 août 2017. Conformément aux modalités de l'entente, tous les coûts qui ont été engagés pour l'avancement du projet, y compris les frais financiers, peuvent être recouverts en totalité à la résiliation de l'entente. Au 30 septembre 2017, le remboursement attendu des coûts du projet, auparavant inscrit dans les actifs incorporels et autres actifs au bilan consolidé condensé de la société, a été porté dans les débiteurs. En octobre 2017, la société avait reçu de Progress le remboursement intégral de 0,6 milliard de dollars.

Gazoducs – États-Unis

Iroquois Gas Transmission System et Portland Natural Gas Transmission System

Le 1^{er} juin 2017, TransCanada a réalisé la vente de sa participation de 49,34 % dans Iroquois et de sa participation résiduelle de 11,81 % dans PNGTS en faveur de TC PipeLines LP évaluées à 765 millions de dollars US. Le produit comporte un versement en trésorerie de 597 millions de dollars US et un montant de 168 millions de dollars US représentant la quote-part de la dette d'Iroquois et de PNGTS.

Columbia Pipeline Group

Au cours du deuxième trimestre de 2017, la société a mené à bien ses procédures d'évaluation du volume de carburant de base acquis dans le cadre de l'acquisition de Columbia. Ainsi, la société a diminué de 116 millions de dollars (90 millions de dollars US) la juste valeur du carburant de base. Cette diminution a eu une incidence sur le calcul du prix d'achat en raison de la baisse de 116 millions de dollars (90 millions de dollars US) des immobilisations corporelles et de 45 millions de dollars (35 millions de dollars US) des passifs d'impôts reportés et de la hausse de 71 millions de dollars (55 millions de dollars US) de l'écart d'acquisition. Cet ajustement n'a eu aucune incidence sur le bénéfice net de la société.

Énergie

Actifs d'électricité du nord-est des États-Unis

Le 2 juin 2017, TransCanada a conclu la vente des centrales Ravenswood, Ironwood, Kibby Wind et Ocean State Power pour un produit d'environ 2,029 milliards de dollars US, sous réserves des ajustements postérieurs à la clôture. En 2016, la société a inscrit une perte d'environ 829 millions de dollars (863 millions de dollars après les impôts) qui comprend l'incidence de gains de change estimatifs de 70 millions de dollars. De ce fait, la société a inscrit une perte additionnelle de 226 millions de dollars (183 millions de dollars après les impôts) sur la vente au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2017, dont un montant de 7 millions de dollars (7 millions après les impôts) a été comptabilisé au troisième trimestre. La perte inscrite en 2017 comprend des gains de change de 2 millions de dollars. Ces pertes additionnelles sont principalement imputables à des ajustements qui ont été apportés au prix d'achat et aux coûts de réparation en raison d'un arrêt imprévu à la centrale Ravenswood avant la clôture de la vente. Des gains de change de 72 millions de dollars ont été reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu vers le bénéfice net à la clôture.

Le 19 avril 2017, la société a mené à terme la vente de TC Hydro pour un produit brut de 1,07 milliard de dollars US, sous réserve des ajustements postérieurs à la clôture. Elle a ainsi inscrit un gain sur la vente d'environ 715 millions de dollars (440 millions de dollars après les impôts) au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2017, qui comprend l'incidence de gains de change estimatifs de 5 millions de dollars qui ont été reclassés du cumul des autres éléments du résultat étendu vers le bénéfice net. Le gain sur la vente comprend un ajustement de 2 millions de dollars (1 million de dollars après les impôts) qui a été pris en compte au troisième trimestre.

Les gains et pertes sur ces ventes sont portés au poste « (Perte) (gain) sur la vente d'actifs » à l'état consolidé condensé des résultats. Le produit reçu de la vente des actifs d'électricité du nord-est des États-Unis a été affecté au remboursement intégral de l'encours des facilités de crédit-relais d'acquisition de la société qui ont servi à financer une partie de l'acquisition de Columbia.

13. Engagements, éventualités et garanties

ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2016, les engagements de TransCanada en vertu de contrats de location-exploitation comprenaient des paiements futurs afférents à nos actifs d'électricité du nord-est des États-Unis. Par suite de la vente des actifs d'énergie thermique survenue le 2 juin 2017, les obligations futures résiduelles comptabilisées au 31 décembre 2016 ont diminué de 2 millions de dollars en 2017, de 52 millions de dollars en 2018, de 34 millions de dollars en 2019 et de 102 millions de dollars en 2022 et par la suite.

ÉVENTUALITÉS

TransCanada et ses filiales sont l'objet de diverses actions en justice et procédures d'arbitrage dans le cadre de leurs activités courantes. Bien qu'il ne soit pas possible de prédire avec certitude le résultat final de ces instances et poursuites, la direction estime que leur règlement n'aura pas de conséquences significatives sur la situation financière consolidée ni sur les résultats d'exploitation consolidés de la société.

En mars 2017, le Département d'État des États-Unis a délivré un permis présidentiel américain autorisant la construction des installations de passage transfrontalier entre les États-Unis et le Canada du pipeline Keystone XL. TransCanada a retiré sa réclamation fondée sur le chapitre 11 de l'Accord de libre-échange nord-américain ainsi que sa contestation constitutionnelle portée devant les tribunaux américains.

GARANTIES

TransCanada et son partenaire pour le gazoduc Sur de Texas, IEnova, ont conjointement garantis les obligations relativement aux services de construction au cours de la construction du gazoduc.

TransCanada et son partenaire en coentreprise pour Bruce Power, BPC Generation Infrastructure Trust, ont individuellement garanti solidairement certaines obligations financières conditionnelles de Bruce Power relativement à un contrat de location, aux services contractuels et aux services de fournisseurs.

La société et ses associés dans certaines des entités qu'elle détient en partie ont soit i) conjointement et solidairement, ii) conjointement ou iii) individuellement garanti la performance financière de ces entités. Ces ententes comprennent des garanties et des lettres de crédit qui se rapportent principalement à l'acheminement du gaz naturel, aux services de construction et au paiement des obligations. Pour certaines de ces entités, tout paiement effectué par TransCanada, au titre des garanties précitées, supérieur à la quote-part de la société compte tenu de son degré de participation sera remboursé par ses associés.

La valeur comptable de ces garanties est incluse dans les autres passifs à long terme. Les renseignements sur les garanties de la société s'établissent comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	Durée	au 30 septembre 2017		au 31 décembre 2016	
		Risque éventuel ¹	Valeur comptable	Risque éventuel ¹	Valeur comptable
Sur de Texas	Diverses jusqu'en 2020	397	4	805	53
Bruce Power	Diverses jusqu'en 2018	88	1	88	1
Autres entités détenues conjointement	Diverses jusqu'en 2059	105	14	87	28
		590	19	980	82

¹ Quote-part de TransCanada à l'égard du risque estimatif actuel ou conditionnel.

14. Entités à détenteurs de droits variables

La société consolide un certain nombre d'entités qui sont considérées comme des EDDV. Une EDDV s'entend d'une entité légale qui ne détient pas suffisamment de capitaux propres à risque pour financer ses activités sans recourir à un soutien financier subordonné additionnel ou qui est structurée de sorte que les investisseurs en instruments de capitaux propres n'ont pas la capacité de prendre d'importantes décisions, par le biais de leurs droits de vote, concernant les activités de l'entité ou encore qui ne participe pas véritablement aux résultats de l'entité.

Dans le cours normal des affaires, la société consolide les EDDV dans lesquelles elle détient un droit variable et pour lesquelles elle est considérée comme étant le principal bénéficiaire. Les EDDV dans lesquelles la société détient un droit variable mais pour lesquelles elle n'est pas le principal bénéficiaire sont considérées comme des EDDV non consolidées et elles sont comptabilisées comme des participations à la valeur de consolidation.

EDDV consolidées

Les EDDV consolidées de la société englobent des entités légales dans lesquelles la société a le pouvoir, par le biais de droits de vote ou de droits semblables, de prendre des décisions concernant les activités de l'EDDV qui influent le plus sur le rendement économique, notamment acheter ou vendre des actifs importants, entretenir et exploiter des actifs, contracter des dettes additionnelles ou déterminer l'orientation stratégique en matière d'exploitation de l'entité. Par ailleurs, la société a l'obligation d'assumer les pertes ou le droit de retirer les avantages de l'EDDV consolidée qui pourraient être potentiellement importants pour cette dernière.

TROISIÈME TRIMESTRE DE 2017

Une part importante des actifs de la société est détenue par le biais d'EDDV dans lesquelles la société détient une participation à droits de vote de 100 %, si l'EDDV satisfait à la définition d'entreprise et que ses actifs peuvent être affectés aux besoins généraux de l'entreprise. Le tableau suivant présente les actifs et passifs des EDDV consolidées pour lesquelles les actifs ne peuvent servir qu'à des fins autres que le règlement d'obligations des EDDV.

(non audité – en millions de dollars canadiens)	30 septembre 2017	31 décembre 2016
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	91	77
Débiteurs	56	71
Stocks	22	25
Autres	8	10
	177	183
Immobilisations corporelles	3 552	3 685
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	923	606
Écart d'acquisition	489	525
Actifs incorporels et autres actifs	—	1
	5 141	5 000
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et autres	80	80
Intérêts courus	30	21
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	87	76
	197	177
Passifs réglementaires	33	34
Autres passifs à long terme	3	4
Passifs d'impôts reportés	13	7
Dette à long terme	3 349	2 827
	3 595	3 049

EDDV non consolidées

Les EDDV non consolidées de la société sont des entités légales dans lesquelles la société n'a pas le pouvoir de diriger les activités qui influent le plus sur le rendement économique de ces entités ou pour lesquelles elle partage ce pouvoir avec des tiers. La société fournit des capitaux à ces EDDV et reçoit des participations qui lui confèrent des droits résiduels sur les actifs une fois que les passifs ont été payés.

La valeur comptable de ces EDDV et le risque maximal de perte afférent à la participation de la société dans ces EDDV s'établissent comme suit :

(non audité – en millions de dollars canadiens)	30 septembre 2017	31 décembre 2016
Bilan		
Participations comptabilisées à la valeur de consolidation	4 409	4 964
Hors bilan		
Risque éventuel découlant des garanties	171	163
Risque maximal de perte	4 580	5 127

15. Événement postérieur à la date de clôture

Énergie Est et projets connexes

Le 5 octobre 2017, la société a terminé un processus d'examen des projets Énergie Est, de réseau principal de l'Est et du pipeline Upland et a informé l'ONÉ qu'elle ne donnerait pas suite à ces projets. Au 30 septembre 2017, un montant d'environ 1,3 milliard de dollars afférent à ces projets, incluant une provision pour les fonds utilisés pendant la construction, a été comptabilisé dans les actifs incorporels et autres actifs au bilan consolidé condensé de la société. En raison de l'incapacité d'obtenir une décision réglementaire relativement au projet, aucun recouvrement de coûts auprès de tiers n'est prévu et la société comptabilisera une charge de dépréciation hors trésorerie d'environ 1,0 milliard de dollars après les impôts au quatrième trimestre de 2017.